Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 18 juillet 2019

Propos de Nikol Pachinian sur la situation autour de la Cour constitutionnelle et sur le conflit du Haut-Karabakh/ La presse écrite reprend largement l'interview du Premier ministre Nikol Pachinian accordée au service arménien de *RFE / RL*. Commentant la situation autour de la Cour constitutionnelle (CC), Nikol Pachinian, n'a pas exclu la possibilité de procéder à des amendements constitutionnels afin de la réformer, tout en notant qu'il ne pensait pas qu'il soit opportun d'y recourir de manière fréquente. Selon lui, la CC ne jouit pas de confiance populaire. De plus, en raison de « *manipulations politiques menées par Serge Sarkissian, Hrayr Tovmassian [actuel Président de la CC], Gagik Haroutunian [ancien Président de la CC] et les Républicains*» la CC actuelle n'est pas conforme à la logique décrite dans la Constitution amendée. Commentant le règlement du conflit du Haut-Karabakh, Nikol Pachinian a réaffirmé que la ligne directe entre lui et son homologue azerbaïdjanais fonctionnait bien, mais qu'elle ne garantissait malheureusement pas l'absence de victimes. Nikol Pachinian a rappelé sa déclaration selon laquelle le conflit du Haut-Karabagh devrait connaitre un règlement acceptable à la fois pour les peuples arménien, du Haut-Karabagh et azerbaïdjanais. Nikol Pachinian a de nouveau souligné que cette déclaration était sans précédent, car aucun dirigeant arménien n'avait jusqu'alors effectué un tel compromis avec le peuple azerbaïdjanais. Selon lui, tant que son homologue ne ferait pas de déclaration similaire mentionnant une solution acceptable pour les trois peuples, aucun règlement ne serait possible. Interrogé sur la plus grande réalisation de son gouvernement depuis sa prise de pouvoir, Nikol Pachinian a rappelé le caractère démocratique, reconnu des élections législatives anticipées tenues en Arménie en décembre 2018. Il a également rejeté les critiques selon lesquels beaucoup des jeunes fonctionnaires nommés par lui seraient incompétents. Selon lui, son équipe politique a suffisamment de compétences pour gouverner le pays. Commentant le procès Kocharyan, Nikol Pachinian a indiqué que le deuxième Président ne pouvait pas être considéré comme un prisonnier politique.

Le bureau du juge qui avait ordonné la libération de Robert Kocharian a été perquisitionné/ La presse indique que le bureau du juge Davit Grigorian, qui a ordonné la libération de l'ancien Président Robert Kocharian il y a deux mois, a été perquisitionné et scellé par le Service spécial d'enquête (SSE) mardi dernier dans le cadre d'une enquête pénale menée par les forces de l'ordre. Le Conseil judiciaire suprême (CJS) a déclaré que le SSE l'avait préalablement informé de la perquisition et que le CJS réagirait immédiatement si l'enquête révélait un problème. D'après le CJS, aucune violation de la loi n'a eu lieu pour le moment. La presse indique que les critiques des autorités arméniennes ont rapidement accusé ces dernières d'avoir persécuté le juge Grigorian, en lien avec le procès Kocharyan. La presse rappelle que le juge Grigorian a ordonné la libération de Robert Kocharyan de sa détention provisoire le 18 mai. Le juge a également décidé de suspendre le procès, mettant en doute la légalité des accusations de coup d'Etat portées contre Robert Kotcharyan, et a demandé à la Cour constitutionnelle de se prononcer sur ce procès. Cette décision a été suivie par une déclaration de Nikol Pachinian sur les réformes judiciaires et le « vetting » de juges. La décision du juge Grigorian

de suspendre le procès avait finalement été annulée par la Cour d'appel d'Arménie, saisie par les procureurs. En conséquence, Robert Kocharian a été de nouveau arrêté le 25 juin, mais son procès n'a toujours pas repris, faute de renvoi des documents relatifs à l'affaire à la juridiction inférieure par la Cour d'appel. Selon les avocats de Robert Kocharyan, la Cour d'appel retarderait délibérément le processus judiciaire pour s'assurer que ce dernier reste en état d'arrestation le plus longtemps possible. Ils avancent que Davit Grigorian pourrait de nouveau libérer l'ex-Président.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.